



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 4 mai 2009, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

161/04-05-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en reportant l'item suivant :

D.1 Appel d'offres numéro 2009-05 sur invitation : Travaux de modifications au barrage du lac Paquet : Octroi de contrat.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2009

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2009
2. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2009
3. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2009 et du rapport budgétaire au 30 avril 2009

C Gestion administrative

1. Embauche de personnel
2. Demande d'aide financière dans le cadre du programme FCCQ pour la réalisation de travaux au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
3. Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRECO pour la réalisation de travaux aux installations sanitaires du Camping Sainte-Véronique
4. Demande d'aide financière dans le cadre du programme FCCQ pour le prolongement du réseau d'égout du secteur L'Annonciation-Marchand
5. Kiosque d'information touristique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

6. Politique relative à la fourniture de service Internet par les organismes municipaux propriétaires de la dorsale municipale dans le cadre de la convention signée en 2006
7. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
8. Bail de la SDRK
9. Correspondance concernant le projet d'entente intermunicipale relative à l'élimination des matières résiduelles

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2009-05 sur invitation : Travaux de modifications au barrage du lac Paquet : Octroi de contrat - *reporté*
2. Appel d'offres numéro 2009-06 : Mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
3. Prolongation du contrat de la conciergerie de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque du secteur L'Annonciation-Marchand

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 147 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du Camping Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
2. Avis de motion : Règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 146 modifiant le règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Vente du camion Ford L-8000 année 1992

I Hygiène du milieu

1. Règlement # 21 décrétant un emprunt de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux d'installation de géomembranes textiles synthétiques pour les cellules 3 et 4 du lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge
2. Offre de services professionnels pour le renouvellement du programme de cogestion du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes avec rinçage unidirectionnel
3. Programme d'économie d'eau potable

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de dérogation mineure numéro 2009-00001
2. Mandat à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés
3. Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA)

K Loisirs et culture

1. Autorisation relative à la tenue d'un défilé
2. Spectacle de la Chorale Harmonie

L Divers

1. Tournoi de golf du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

162/04-05-09

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 soit adopté tel que préparé
par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

163/04-05-09

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-
verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2009 dans les délais requis et s'en
déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2009 soit adopté tel que
préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées aux membres du Conseil portent sur les sujets suivants :

- Règlement numéro 21 de la RIDR;
- Règlement sur le lavage des embarcations;
- Règles de lotissement et 5% applicable;
- Distribution d'arbres vs distribution d'arbustes;
- Travaux sur le chemin du Lac-Jaune;
- Nourriture aux chevreuils;
- Travaux au centre-ville;
- Kiosque de légumes;
- Parc pour sauts à bicyclette;
- Cheval sur la route;
- Demande de démolition;
- Limites de vitesse;
- Chemin de desserte;
- Passage de la niveleuse et du balai de rue;
- Soirée vins et fromages au bénéfice de la SDC (Félicitations à Mme Chantal Rioux pour l'organisation).

GESTION FINANCIÈRE

164/04-05-09

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2009

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des
comptes d'avril 2009 se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Salaires (ch. # 6514 à 6781) :	107 157,75 \$
Remises fédérales et provinciales :	54 921,57 \$
Comptes courants (ch. # 90551 à 90720) :	1 077 031,78 \$
Total :	1 239 111,10 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

165/04-05-09

AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2009

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes pour l'année 2009 :

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 @ 139	116 363 \$
Salaires	140 @ 149	2 287 246 \$
Formation des pompiers	154	11 000 \$
Cotisations de l'employeur	210 @ 280	542 337 \$
Transport & Communications	320 @ 340	111 161 \$
Services professionnels :		
Vérification comptable	413	30 000 \$
Services informatiques	414	59 500 \$
Assurances générales	420	140 152 \$
Services :		
Police	441	473 618 \$
Contrats de déneigement	443	5 000 \$
Formation	454	53 900 \$
Contrat service photocopieur	459	1 020 \$
Cotisations et abonnements	494	127 400 \$
Loyers MRC	511	2 416 \$
Location Terrains	512	4 085 \$
Électricité	681	315 675 \$
Frais de financement (intérêts sur dettes)	800	224 382 \$
Quote-part M.R.C.	951	283 128 \$
Quote-part Supra-locaux	951	6 453 \$
Quote-part R.I.R.H.L.	951	303 000 \$
Quote-part R.I.D.R.	951	128 025 \$
Quote-part Agglomération	951	362 320 \$
Quote-part O.M.H. Rivière-Rouge	959	21 548 \$
Immatriculation	965	28 115 \$
Quote-part Transport adapté	970	10 800 \$
Quote-part Carrefour Jeunesse Desjardins	970	8 360 \$
Quote-part Camp de jour pour les jeunes	991	35 000 \$
Total des dépenses incompressibles pour 2009 :		5 692 004 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Total du budget de VRR :		7 034 900 \$
Total du budget de L'AGGLOMÉRATION :		560 900 \$
% sur les budgets de VRR & AGGLO :		74,94 %

ADOPTÉE

166/04-05-09

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2009 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2009

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter, pour dépôt, l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2009
ainsi que le rapport budgétaire au 30 avril 2009 de la Ville et de l'Agglomération.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

167/04-05-09

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser et/ou d'entériner l'embauche de :

- M. Daniel Corbeil, à titre de journalier spécialisé régulier à temps complet à compter du 14 avril 2009, sujet à une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours,
- Mme Myriam Lavoie, à titre d'inspecteur en bâtiment temporaire à compter du 4 mai 2009,
- Mme Amélie Boisvert, à titre de préposée à l'accueil au Camping (poste étudiant) du 10 mai au 5 septembre 2009,

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner l'embauche de :

- Mme Cynthia Desjardins, à titre de responsable du camp de jour pour une période de 640 heures (± 19 semaines) à compter du 13 avril 2009 au taux horaire de 14,00 \$,
- M. Louis-Philippe Boucher, à titre de responsable adjoint du camp de jour pour une période de 480 heures (± 12 semaines) à compter du 12 avril 2009 au taux horaire de 12,00 \$,

conformément à l'entente intervenue avec le Syndicat des employés de la Ville de Rivière-Rouge à cet effet.

ADOPTÉE

168/04-05-09

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FCCQ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Fonds Chantier Canada-Québec » pour la réalisation de travaux au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

D'autoriser la trésorière, Mme Nicole Bouffard, à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

169/04-05-09

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AUX INSTALLATIONS SANITAIRES DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour la réalisation de travaux aux installations sanitaires du Camping Sainte-Véronique.

D'autoriser la trésorière, Mme Nicole Bouffard, à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

170/04-05-09

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FCCO POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT DU SECTEUR L'ANNONCIATION-MARCHAND

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Fonds Chantier Canada-Québec » pour la réalisation de travaux de prolongement du réseau d'égout du secteur L'Annonciation-Marchand.

D'autoriser la trésorière, Mme Nicole Bouffard, à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

171/04-05-09

KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge informe les différents intervenants concernés par le déplacement possible du kiosque d'information touristique de Rivière-Rouge que la Ville tient fermement à ce que le kiosque soit aménagé à l'entrée sud du secteur urbain de Rivière-Rouge sur l'actuelle route 117, au nord de l'embranchement de la future route 117.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

172/04-05-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

POLITIQUE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE INTERNET PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX PROPRIÉTAIRES DE LA DORSALE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SIGNÉE EN 2006

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique relative à la fourniture de service Internet par les organismes municipaux propriétaires de la dorsale municipale dans le cadre de la convention signée en 2006 liant les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-Des-Écorces, Lac-Du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Nominique, Notre-Dame-De-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Sainte-Anne-du-Lac, et la MRC d'Antoine-Labelle.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

173/04-05-09

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a remis aux municipalités du Québec toutes les responsabilités d'activités d'entretien des infrastructures municipales en 1993;

ATTENDU QUE le montant octroyé au kilomètre pour les activités d'entretien des infrastructures municipales a été déterminé en 1993 lors de cette remise des responsabilités aux municipalités par le gouvernement du Québec et que cette subvention est versée aux municipalités par le « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;

ATTENDU QUE les coûts réels rattachés aux dépenses pour maintenir des activités d'entretien des infrastructures municipales ont explosé à la hausse ces dernières années;

ATTENDU QUE les subventions octroyées aux municipalités dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » n'ont jamais été majorées ou revues, et ce, en tenant compte des coûts qui ont cours en 2009;

ATTENDU QUE la qualité des activités d'entretien des infrastructures municipales a un impact direct et important sur la qualité de vie de ses utilisateurs et également possède une influence considérable sur le choix des destinations touristiques de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge et également toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ne peuvent prendre en charge et assumer une qualité d'activités d'entretien en 2009 avec les subventions telles qu'accordées par le programme « PAARRM »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge appuie la démarche de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles à l'effet de demander à la MRC d'Antoine-Labelle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

d'intervenir auprès de toutes les autres municipalités de la MRC afin qu'une coalition soit formée pour que des représentations soient faites au Gouvernement du Québec pour qu'une étude de la révision du montant octroyé au kilomètre dans le cadre du programme « PAARRM » soit exécutée et ce, dans les meilleurs délais possible.

Que copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités et villes de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à :

- Mme Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,
- Mme Julie Boulet, Ministre des Transports du Québec,
- M. Pierre Lambert, Ministère des Transports, Direction des Laurentides-Lanaudière,
- M. Sylvain Pagé, Député de Labelle,
- M. David Whissel, Député d'Argenteuil et Responsable des régions des Laurentides et de Lanaudière,
- M. Roger Lapointe, Préfet de la MRC d'Antoine-Labelle,
- M. Bernard Généreux, Président de la Fédération québécoise des Municipalités,
- L'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

174/04-05-09

BAIL DE LA SDRK

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail entre la Ville et la Société de développement du réservoir Kiamika pour la location d'un local dans l'édifice municipal du secteur Sainte-Véronique au coût de 375,00 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

175/04-05-09

CORRESPONDANCE CONCERNANT LE PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) par l'entremise de son président, a transmis à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à plusieurs autres intervenants concernés par le projet d'entente intermunicipale relative à l'élimination des matières résiduelles, une lettre lui demandant de renouveler l'entente échue le 31 décembre 2008, pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est toujours disposée à négocier une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que dans cette correspondance, la RIDR attaque directement la mairesse de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Rivière-Rouge est en accord complet avec les positions de la mairesse dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'une réponse soit faite à la correspondance de la RIDR afin de demander à la ministre de ne pas renouveler l'entente échue le 31 décembre 2008 et de laisser les membres de la RIDR négocier afin d'arriver à une nouvelle entente, et de rectifier les propos du président de la RIDR concernant la négociation en cours.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

176/04-05-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-06 : MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2009-06 de la Ville, incluant entre autres, l'avis de soumission daté du 4 mai 2009, le devis et les plans tels que préparés par la firme GENIVAR Société en commandite et datés d'avril 2009, tel projet portant le numéro de dossier TL06613.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de construction qui se décrivent approximativement comme suit :

- L'aménagement d'une station de production d'eau potable à partir de deux (2) puits artésiens et les travaux connexes, incluant la construction d'un bâtiment d'environ 6 mètres carrés et un agrandissement de 10,7 mètres carrés, la fourniture des équipements d'injection de chlore, la réalisation des travaux de pompage, les puits artésiens et de distribution et le raccordement au réseau existant;
- La construction d'un réservoir d'eau en béton d'une capacité d'environ 150 m³;
- Deux (2) conduites d'amenée de 100 mm Ø sur 40 mètres de long;
- Une (1) conduite de distribution de 200 mm Ø sur 400 mètres de long;
- La construction d'un champ d'épuration.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 5 mai 2009 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 150,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu du :

Consultant : GENIVAR Société en commandite
Attention : M. Alain Ryan, ingénieur,

Propriétaire : Ville de Rivière-Rouge
Attention : M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2009-06 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une compagnie d'assurance attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de 50% de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-06** » **jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 4 juin 2009** à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 4 juin 2009 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord, dans le journal Constructo, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

177/04-05-09

PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SECTEUR L'ANNONCIATION-MARCHAND

CONSIDÉRANT que le contrat de conciergerie de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque des secteurs L'Annonciation et Marchand a pris fin le 25 avril 2009;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur ayant obtenu le contrat de conciergerie de l'Édifce Félix-Gabriel-Marchand a manifesté son intention de mettre fin à celui-ci cet été;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de regrouper ces deux (2) contrats et de procéder à un seul appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat de conciergerie de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque des secteurs L'Annonciation et Marchand, ayant pris fin le 25 avril 2009 pour une période de quatre (4) mois, soit jusqu'au 25 août 2009 aux mêmes conditions que celles mentionnées dans les résolutions numéros 156/13-04-04 et 052/05-05-08-A.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 147 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE MODIFICATIONS AU POSTE DE POMPAGE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 147 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du Camping Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 148 ÉTABLISSANT LES PROCÉDURES DE GESTION DES BIBLIOTHÈQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

178/04-05-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 146 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES ET CONCERNANT LES REJETS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 146.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 146 modifiant le règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 146 modifiant le règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 146 modifiant le règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

179/04-05-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

TRANSPORT ROUTIER

VENTE DU CAMION FORD L-8000 ANNÉE 1992

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres concernant la vente d'un camion 10 roues de marque Ford L-8000 année 1992 avec des équipements de déneigement et une boîte 4 saisons 13 pieds, le résultat de l'ouverture des soumissions du 16 avril 2009 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant de la soumission
Malidan inc. Le 14 avril 2009 à 2h50 PM	10 000,00 \$ taxes incluses
Automobiles S. Therrien Le 14 avril 2009 à 3h54 PM	5 629,00 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à la vente du camion;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente du camion FORD L-8000 année 1992 à Malidan inc. au montant de 10 000,00 \$, taxes incluses, conformément à leur soumission du 14 avril 2009.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

180/04-05-09

RÈGLEMENT # 21 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (2 500 000,00 \$) POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE GÉOMEMBRANES TEXTILES SYNTHÉTIQUES POUR LES CELLULES 3 ET 4 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté, le 21 janvier 2009, le règlement intitulé « Règlement # 21 décrétant un emprunt de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux d'installation de géomembranes textiles synthétiques pour les cellules 3 et 4 du lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, selon le décret numéro 470-2005 »;

CONSIDÉRANT que le 27 mars 2009, la RIDR a demandé à la Ville de bien vouloir faire adopter par résolution, lors de sa prochaine séance, le règlement d'emprunt numéro 21;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions des articles 468.48 de la *Loi sur les cités et villes* et 607 du *Code municipal*, la Régie devait transmettre copie de ce règlement à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la régie dans les quinze (15) jours de l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions des mêmes articles 468.48 de la *Loi sur les cités et villes* et 607 du *Code municipal*, le conseil de chaque municipalité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale soutenant la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a pris fin le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que les articles 468.48 de la *Loi sur les cités et villes* et 617 du *Code municipal* stipulent que : « *Lorsque l'entente a pris fin, la Régie ne peut plus entreprendre de travaux. Elle continue toutefois à administrer ses affaires courantes jusqu'à sa dissolution par le ministre des Affaires municipales et des Régions* »;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 2 500 000,00 \$ pour des travaux de ce genre ne peut être qualifiée d'affaires courantes;

CONSIDÉRANT que la situation ci-haut mentionnée pourrait conduire à la dissolution de la Régie au plus tard le 30 juin prochain, ce qui impliquerait, notamment, la vente des biens meubles et immeubles et la répartition des produits de telles ventes entre les municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il n'est pas opportun d'adopter un tel règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que, pour toutes les raisons mentionnées dans le préambule de la présente résolution, le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge **refuse** le règlement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) intitulé « Règlement # 21 décrétant un emprunt de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux d'installation de géomembranes textiles synthétiques pour les cellules 3 et 4 du lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, selon le décret numéro 470-2005 » tel qu'adopté le 21 janvier 2009.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la RIDR ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Nathalie Normandeau.

ADOPTÉE

181/04-05-09

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE COGESTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE ET DES VANNES AVEC RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services professionnels présentée par Aqua Data Rive-Nord le 17 avril 2009 pour le renouvellement du programme de cogestion du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes avec rinçage unidirectionnel pour l'année 2009, au coût de 12 500,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

182/04-05-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la Ville au Programme d'économie d'eau potable organisé par Réseau environnement (PEEP) pour l'année 2009 au coût de 400,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

183/04-05-09

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-00001

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure touchant une propriété constituée des lots P26 et P26-1, rang 2, Canton de Turgeon, située sur le chemin Tour-du-Lac-Tibériade et ayant le matricule 2155-98-0468.

Le demandeur désire que le Conseil autorise la construction d'un bâtiment sur un terrain dont la superficie est 2145.7 mètres carrés alors que la réglementation exige une superficie de 3700 mètres carrés pour créer un lot distinct, en fonction de ce qui est prévu à l'article 5.3 du règlement de lotissement numéro 109 actuellement en vigueur.

Un permis de construction a été délivré pour la propriété en question le 30 juin 1994 pour l'installation d'une remise de 16' X 28' sur la dalle existante.

Le demandeur a déposé le plan projet d'implantation # 4238-A de la minute 6102 de M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, daté du 28 octobre 2008. Ce plan montre entre autres le bâtiment existant, la maison projetée et la servitude de droit de passage. Cependant, la limite naturelle des hautes eaux n'est pas indiquée et la rive est calculée à partir de la limite de propriété et non à partir de cette limite naturelle des hautes eaux.

CONSIDÉRANT que la ligne naturelle des hautes eaux n'est pas indiquée au plan projet d'implantation;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu perte des privilèges à la reconstruction;

CONSIDÉRANT la proximité de la propriété en question de l'ordre de 300 à 400 mètres des services d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que l'existence du permis de construction du 30 juin 1994 ne confère pas de privilèges à l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la présente demande de dérogation mineure (résolution C.C.U. 160.09.04.09);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation mineure numéro 2009-00001.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Que la présente demande puisse être réévaluée si le demandeur procède au branchement de sa propriété au réseau d'aqueduc et rencontre les exigences en ce qui concerne la délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux.

ADOPTÉE

184/04-05-09

MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT ET ASSOCIÉS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés pour envoyer une mise en demeure et entreprendre les procédures judiciaires appropriés, s'il y a lieu, dans le dossier d'infraction lié à la propriété ayant le matricule 9942-13-5237.

ADOPTÉE

185/04-05-09

PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION D'ALGUES BLEU-VERT (PAPA)

ATTENDU QUE la MRCAL bénéficie du programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA);

ATTENDU QUE ce programme mis sur pied par le MAMROT est destiné à venir en aide aux municipalités qui ont été aux prises avec une problématique d'apparition d'algues bleues au cours de l'été 2007;

ATTENDU QU' aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations sanitaires et à un relevé sanitaire dans le but de définir, dans un plan correcteur, les actions à prendre afin d'éliminer cette source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QU' une aide financière de 155 000 \$ a été attribuée à la MRCAL afin de mettre sur pied ce programme d'aide et que le service d'aménagement a élaboré un plan d'action prévoyant, pour l'été 2009, une aide aux municipalités concernées quant à la réalisation d'inventaires des installations sanitaires entourant les lacs concernés;

ATTENDU QUE pour mettre en branle ledit plan d'action, les municipalités ont déjà fourni plusieurs informations pertinentes à la MRCAL quant aux relevés et inventaires existants;

ATTENDU QUE le plan d'action mis sur pied nécessite une collaboration et un support très important de la part des municipalités visées par le programme;

ATTENDU QUE l'ensemble des propriétés à visiter représente un nombre de près de 3 000 adresses, qu'il est, de toute évidence, impossible de procéder à l'ensemble de ces inspections et qu'un choix par priorité devra être fait par chacune des municipalités en collaboration avec la MRCAL;

ATTENDU QUE la MRCAL doit poursuivre rapidement la planification de ce programme et doit obtenir, dans un court délai la liste des lieux à visiter ainsi que le type d'intervention désiré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

- D'informer la MRC d'Antoine Labelle (MRCAL) que le type d'intervention désirée constitue l' « approche par caractérisation » tel que décrit au point 3.3 du document intitulé « Programme PAPA 2009 », préparé par la MRCAL le 21 avril 2009.
- D'autoriser le Service d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge à poursuivre la collaboration avec la MRCAL dans le cadre du programme PAPA, entre autres en fournissant les éléments suivants le plus tôt possible au cours du mois de mai 2009 :
 - a) le choix des adresses à inspecter en priorité selon la liste fournie par la MRCAL;
 - b) toutes informations relatives à une planification de travaux de même nature par la municipalité au cours de l'été 2009.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

186/04-05-09

AUTORISATION RELATIVE À LA TENUE D'UN DÉFILÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la tenue d'un défilé équestre sur la rue L'Annonciation Nord le 23 juin 2009 et la présentation d'une demande au ministère des Transports du Québec à cet effet.

ADOPTÉE

187/04-05-09

SPECTACLE DE LA CHORALE HARMONIE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de dix (10) billets pour le spectacle de la chorale Harmonie du 30 mai 2009 à Rivière-rouge au coût de 10,00 \$ chacun et de faire paraître une publicité dans leur programme au coût de 25,00 \$.

ADOPTÉE

DIVERS

188/04-05-09

TOURNOI DE GOLF DU CLD DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le tournoi de golf au profit du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 12 juin prochain au coût de 150,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Diverses demandes de subvention;
- Cellules 3 et 4 de la RIDR;
- Normes de lotissement;
- Réseau de surveillance des lacs;
- Évaluation vs droit de construire;
- Défilé équestre;
- Travaux faits par Hydro-Québec;
- Règlement sur les bibliothèques;
- Internet haute-vitesse;
- Utilisation de l'eau potable;
- Assurances pour les OSBL.

189/04-05-09

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h36.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe